

Gouvernance sportive : des "défaillances systémiques" selon une commission d'enquête parlementaire

Publié le 25 janvier 2024

🕒 3 minutes

Par : [La Rédaction](#)

Une commission parlementaire a enquêté pendant six mois sur la gouvernance du monde sportif en France, en particulier sur le fonctionnement des fédérations françaises de sport. À l'issue de 92 auditions, la commission a remis ses premières conclusions dans un rapport publié le 23 janvier 2024.

La commission d'enquête a entendu un grand nombre d'**acteurs-clés** (journalistes, responsables d'associations de lutte contre les violences et les discriminations, acteurs publics en charge du contrôle et de la gouvernance des fédérations sportives) et a recueilli des **témoignages** à travers la mise en place d'une plateforme destinée aux victimes.

Les travaux de la commission d'enquête qui se sont déroulés de juillet à décembre 2023, ont porté sur trois sujets majeurs :

- la **gouvernance financière des fédérations sportives** et des organismes de gouvernance du monde sportif bénéficiant d'une délégation de service public ;
- les **violences physiques, sexuelles, sexistes ou psychologiques dans le sport** ;
- les **discriminations** et la haine dans le sport.

Rendu public le 23 janvier 2024, le [tome 1 du rapport d'enquête](#) est daté du 19 décembre 2023.

"Entre-soi" et "défaut de culture démocratique"

À l'issue de la commission, la rapporteure évoque un secteur "*qui n'a pas été suffisamment habitué à faire l'objet d'un regard extérieur indépendant exigeant*" et "*qui n'a pas été suffisamment habitué à rendre des comptes publiquement*".

Les conclusions du rapport font le constat d'une "**inertie**" ou d'une "**réponse tardive et partielle**" de la part de l'État, face à des **défaillances qualifiées de "systémiques"**, faisant référence notamment aux **cas de violences sexuelles** et à "**l'omerta**" pratiquée au sein de fédérations sportives.

Concernant la gouvernance des fédérations sportives, le rapport fait état d'un "**entre-soi**" et d'un "**défait de culture démocratique**". La rapporteure évoque également des **dérives financières** ainsi que le constat d'atteintes à la probité.

Mettre en place un dispositif de contrôle externe au milieu sportif

Le rapport revient sur des **dispositifs mis en place en 2020**, après la médiatisation de certains cas de harcèlement, qui n'auraient pas été suffisamment suivis au sein de fédérations sportives (cellule Signal-sports, contrôle d'honorabilité, préconisations de l'inspection générale de l'éducation, des sports et de la recherche...) ou mis en place plus tardivement (comités d'éthiques introduits dans la loi du 2 mars 2022).

Parmi les 62 recommandations formulées pour répondre aux défaillances identifiées, le rapport met en avant la nécessité d'un "**dispositif de contrôle externe au milieu sportif**".

Concernant la **lutte contre les violences** (1 800 signalements traités par la cellule Signal-sports depuis sa mise en œuvre en 2020, dont 78% de victimes mineurs), la commission d'enquête appelle à mener une enquête systématique dans l'ensemble des fédérations sportives et à confier le pilotage de la plateforme Signal-sports à une **autorité administrative indépendante**.

En matière de **lutte contre la haine et les discriminations**, la commission évoque la nécessité de mieux prévenir et de mieux réprimer les manifestations de haine et les actes discriminatoires "**minimisés par des responsables sportifs**" et de combattre des préjugés persistants (homophobie, racisme).